



19/ Rapatriés, plébiscitez la Province manquante !

publié le 04/12/2011, vu 1993 fois, Auteur : [Benammar Christian](#)

Programme en faveur des Rapatriés (*)

- 1 / . Créer la Province française des rapatriés

La Province manquante est un espace social dédié à la population des pieds noirs, mixtes et naturalisés réinstallée en France à la suite de l'indépendance de l'Algérie. Elle symbolise l'ancrage en France et dans la République de cette population jetée de sa souche en Algérie.

La Province manquante a donc comme premier devoir de garder la mémoire des bonheurs et des drames qui ont émaillé l'histoire de la colonisation , de perpétuer le souvenir des guerres et des morts pour la France, de célébrer les misères et les réussites des populations entraînées dans les filets de la conquête coloniale, de rappeler la vie et le visage des villes et des villages, des amitiés qui enchantent les rapatriés et de promouvoir la vie culturelle, la musique, les fêtes, la cuisine comme langages sans frontières de la population des PN, des mixtes et des naturalisés .

La Province a, en conséquence, la charge de représenter les rapatriés, de défendre leurs intérêts et de transmettre la mémoire de ces populations.

Or, la Province manquante n'est, encore, qu'un espace référent indéfini, inorganisé, à légaliser et administrer, dont la sous-représentation actuelle, scandaleuse en comparaison de ses devoirs, souligne l'inégalité des rapports avec les autres Provinces et l'inégalité de traitement par les institutions.

En dépit de multiples initiatives locales restées méprisées, la population des rapatriés, des mixtes et des naturalisés attend toujours des autorités la désignation de représentants (députés et sénateurs) en capacité d'apurer les contentieux du passé et de formuler des projets de coopération nouveaux, motivants et pertinents entre une France recroquevillée et une France en dissolution.

Rappel :

Le statut de la Province manquante attendu est celui d'une association d'union nationale des rapatriés (UNR), adossée (voire intégrée) à l'Union des Français de l'Étranger (UFE), association dévolue aux expatriés, dotée d'une représentation politique exceptionnelle (sénateurs et députés). Dans ce statut, la Province manquante des rapatriés (UNR) aura la charge de définir les principes et modalités d'intégration des rapatriés délaissés et de défendre les droits citoyens des PN, Mixtes et Naturalisés dans tous les domaines où les communes et les départements n'ont vocation ni compétence à agir, notamment :

État-civil, archives, successions, biens à l'étranger, cimetières, mariages, célébrations, manifestations, indemnisations, assurances, reclassements, populations non encore rapatriées, associations, commerce, orientation, arts et culture, tourisme, soins, pensions mixtes, coopération, législation, représentation extra-muros, reconversion de l'économie souterraine etc...

- 2 / - Statuts de l'immigration en France et des minorités en Algérie .

La Province des rapatriés doit veiller à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un ambitieux Traité de Coopération-développement France-Algérie, valorisant la gouvernance sociale en Algérie et permettant de réguler les flux migratoires dans le respect des identités respectives.

a - Programmes prioritaires :

- réindustrialisation, sous-traitance, écologie, productivité, en France.

- agriculture, hydraulique, transformation des ressources du sous-sol, formation, productivité du travail et choix technologiques, en Algérie.

b - Adossement du tandem France-Algérie à l'Union européenne permettant de rendre plus vertueux les rapports de la France avec les sous-ensembles monopoleurs de l'Allemagne+pays de l'Est et de l'Angleterre+Commonwealth .

(*) N.B. La population Mixte, PN et Naturalisés représente entre 2 et 6 millions d'électeurs potentiels en France.

- Livre en librairie (amazon.fr): "Coparentalité sans conjugalité. Essai autobiographique sur la mixité binationale, France-Algérie". ISBN : 9782748370041 - 210 pages - Edition brochée

<https://www.facebook.com/profile.php?id=1499625859>